Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_13-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 09 Avril 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 03 avril 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 32

Danièle KHA, Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Christophe COUIC, Emilie CERISAY, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Arnaud LE PENNEC, Stéphanie MINGANT, Yvette METZGER, Pierre GUILLON, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 1

Ghislaine HUON à Danièle BROCHU

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Christophe COUIC

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_13-DE

13. EXPOSITION MAËL NOZAHIC «MÉTAMORPHOSES», A LA CHAPELLE DES URSULINES, DU 09 MAI AU 25 OCTOBRE 2026 : FIXATION DES TARIFS POUR LA PUBLICATION ET LES PRODUITS DERIVES

Exposé :

La Ville de Quimperlé présentera cette année une **installation inédite consacrée à l'artiste bretonne, MAËL NOZAHIC,**

L'exposition se tiendra **à Quimperlé du 09 mai au 25 octobre 2026 à la Chapelle des Ursulines.**

A cette occasion, la Ville de Quimperlé a décidé de proposer à la vente à l'attention des publics désireux de garder une trace ou un souvenir de l'exposition de Maël NOZAHIC, « Métamorphoses »

- Un livret d'exposition qui reprend les principales œuvres exposées accompagnées des textes de la commissaire d'exposition
- 3 cartes postales reproduisant 3 œuvres de l'exposition
- L'affiche officielle de l'exposition, signée de l'artiste
- Une visite atelier ou visite interactive mêlant médiation sur site et animations
- Gravures de l'artiste mises en dépôt vente par l'artiste, qui s'engage à reverser 30% des ventes à la ville

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer comme suit les tarifs de vente :
  - Le livret d'exposition à 8€ l'exemplaire
  - Les cartes postales format 10x15 cm à 2€ l'exemplaire
  - De l'affiche de l'exposition à 7 € l'exemplaire
  - De la visite Atelier ou Visite interactive
    - Tarif plein : 10€
    - Tarif réduit : 4 €
  - Œuvres de l'artiste
    - Plaquette de céramique, oiseaux en voie de disparition : 400 €/pièce
    - Noz 1-5 en carton à dessin : 400 €/pièce
    - Gravures encadrées sur zinc 20x15 cm : 150 €/pièce
    - Sérigraphies en 6 couleurs, 40x30 cm, non encadré ; linogravures en deux couleurs, 40 x 30 cm : 200 € /pièce

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)